

2018-7045  
2019-04-18

# **VIROSOFT CP4**

**BIO-Insecticide pour le contrôle du carpocapse de la pomme sur les pommiers**

**COMMERCIAL**

**SUSPENSION**

**PRINCIPE ACTIF** : Souche de CMGv4 *Cydia pomonella* Granulovirus  
4 x10<sup>13</sup> Corps d'inclusion (CIs) par litre

**NO. D'HOMOLOGATION** : 26533 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION**  
**PRÉVENIR ACCÈS AUX PERSONNES NON AUTORISÉES**

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL

**CONTENU NET : 1 Litres**

**BIOTEPP INC.**  
100 Fisher Street,  
Mont-Saint-Hilaire (Québec) Canada J3G 4S6  
Tel.: (418) 659 4446  
[www.biotepp.com](http://www.biotepp.com)

**DATE DE PRODUCTION:** XXXX-XX-XX

2018-7045  
2019-04-18

**MODE D'EMPLOI :** NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

**VIROSOFT CP4** est un insecticide biologique contenant le granulovirus de *Cydia pomonella*, le carpocapse de la pomme. Les particules de ce virus doivent être ingérées par les larves pour être efficaces. Les applications doivent être planifiées de façon à ce que les larves puissent entrer en contact avec le produit et l'ingérer avant qu'elles pénètrent à l'intérieur des fruits. Ce produit doit être appliqué seulement à l'aide d'équipement à usage terrestre.

250ml de **VIROSOFT CP4** peut traiter 1 hectare (2,5 acres). L'application du produit doit être faite avec un volume suffisant d'eau pour assurer une couverture complète des arbres et des fruits. Appliquer **VIROSOFT CP4** dilué juste avant l'éclosion des oeufs avec un jet ou en utilisant un pulvérisateur conventionnel.

Consulter les spécialistes du service agricole de votre secteur afin de déterminer le temps propice pour la première application. Faire 1 ou 3 applications supplémentaires à 2 semaines d'intervalle pour un total de 2 applications par génération. Il est recommandé d'appliquer le produit tard en après-midi ou par une journée ennuagée pour éviter son exposition directe à la lumière solaire.

**PRECAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. PEUT CAUSER UNE SENSIBILISATION.**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les applicateurs doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants imperméables, des chaussures, des chaussettes, des lunettes de protection ainsi qu'un masque ou un respirateur approuvé par le NIOSH contre le brouillard de pulvérisation pour manipuler le produit. Ce produit peut irriter la peau et les yeux. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers les secteurs d'habitation ou d'activités humaines, comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisirs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte, celui-ci compris. Le délai d'attente avant la récolte (DAAR) est de 0 jour. Bien se laver avec de l'eau savonneuse après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

2018-7045  
2019-04-18

### **PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :**

Comme cet insecticide n'est pas homologué pour l'utilisation dans l'écosystème aquatique, ne pas l'utiliser pour contrôler des organismes nuisibles aquatiques. Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

### **RECOMMANDATIONS DE SECURITÉ POUR L'UTILISATEUR :**

L'utilisateur doit :

- (1) Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.
- (2) Se dévêtir immédiatement si le pesticide pénètre à l'intérieur des vêtements. Se laver rigoureusement et se mettre du linge propre.
- (3) Enlever les EPI immédiatement après la manipulation du produit. Nettoyer l'extérieur des gants avant de les retirer. Aussitôt que possible, se laver Rigoureusement et se changer.

### **DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT**

NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les sites traités pendant 4 heures ou avant que le produit pulvérisé n'ait séché, à moins de porter l'équipement de protection individuelle approprié, soit un masque ou un respirateur approuvé par le NIOSH contre le brouillard de pulvérisation, un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures, des chaussettes et des gants imperméables.

### **PREMIERS SOINS :**

En cas d'ingestion : Rincer abondamment la bouche et la gorge avec de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement.

En cas de contact avec la peau et les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Se laver abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas d'inhalation : Se déplacer vers un espace d'air frais.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes, et continuer de rincer l'oeil.

Général : Consulter immédiatement un médecin si une irritation ou sensibilisation se présente ou persiste. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2018-7045  
2019-04-18

**INFORMATION TOXICOLOGIQUE** : Traiter symptomatiquement.

**ENTREPOSAGE** : Entreposer tout produit inutilisé dans le contenant original, hors de la portée des personnes non autorisées et des rayons directs du soleil. Entreposer réfrigéré à 4°C jusqu'à 3 mois.

**ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les eaux de rinçage au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.